



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 29 janvier 2021 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 22 janvier 2021 s'est tenu en mairie le 29 janvier 2021 à 18h00.

Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Était excusée : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à JOUANNY Michèle),

Était absent : VENERA Christophe,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNY Michèle est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 décembre dernier. En l'absence de remarques, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 18 janvier 2021 : signature du contrat à durée déterminée de 3 ans avec Monsieur BATAILLARD Mickaël pour occuper le poste de responsable du service technique.

Décision du 11 janvier 2021 : signature du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien 2021 de la via ferrata. Montant du devis : 2 640,00 € TTC.

Décision du 19 janvier 2021 : signature du devis de l'entreprise EGSOL pour la mission d'étude et de conception pour la sécurisation des tunnels de la route d'Emparis. Montant du devis : 3 480,00 € TTC.

Décision du 29 décembre 2020 : renouvellement de l'adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) pour 2021. Montant de l'adhésion : 80 € TTC.

Décision du 19 janvier 2021 : renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2021. Montant de l'adhésion : 55 € TTC.

Décision du 25 janvier 2021 : renouvellement de l'adhésion à l'association des femmes élues de l'Isère pour 2021. Montant de l'adhésion : 60 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire présente la procédure d'acquisition des biens sans maître qui consiste en l'intégration au domaine privé de la commune des parcelles dont les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans. Cette intégration n'est effective qu'à l'issue d'une enquête administrative permettant de confirmer que la succession est bien ouverte depuis plus de 30 ans et qu'elle n'a pas permis d'identifier d'héritier. En outre, il précise que les biens concernés sont souvent de faible valeur et parfois oubliés lors des successions dans les actes notariés ou lors de la reprise des informations par le cadastre.

Monsieur le Maire propose de lancer cette procédure pour permettre l'aboutissement de 2 projets en cours : la construction de la centrale hydraulique du Nid d'Aigle et l'aménagement de la Combe. Au total sont concernés 4 comptes de propriétaires, pour lesquels Monsieur le Maire propose d'acquérir l'ensemble des parcelles et pas uniquement celles impactées par les projets cités ci-dessus.

L'enquête administrative se déroule en plusieurs étapes et s'échelonne sur environ 6 mois. Toutefois, même après intégration des biens sans maître au domaine privé de la Commune, si un héritier se manifeste, la procédure prévoit que la Commune lui restitue le bien ou le lui rachète.

Monsieur François PINATEL demande si la construction de la centrale du Nid d'Aigle aura un impact sur l'ouverture de la RS1091. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette délibération pour remercier chaleureusement Monsieur VEYRAT Denis de l'aide précieuse qu'il nous a fournie dans la recherche de l'état civil des personnes concernées par cette procédure.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de lancer la procédure d'acquisition de biens sans maître :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire explique à l'assemblée comment sont rémunérés les fonctionnaires : le statut de la fonction publique territoriale prévoit des échelles de rémunération contenant plusieurs échelons. A chaque échelon correspond un indice majoré qui, multiplié par la valeur du point d'indice en vigueur, détermine le montant de la rémunération de base de l'agent. Des primes peuvent compléter le salaire de base.

En 2014, une refonte des différentes primes a été instaurée pour ne proposer qu'une seule et même prime : le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, le RIFSEEP. Cette prime est constituée d'une part fixe mensuelle et d'une part variable annuelle fonction de plusieurs critères appréciés lors de l'entretien annuel.

Cette nouvelle prime a été mise en place à Mizoën en 2016 pour les agents titulaires. Monsieur le Maire propose de la mettre en place pour les agents contractuels occupant un poste permanent à temps complet ou non complet. Quatre agents sont concernés, l'objectif est de revaloriser les rémunérations de chacun.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mise en place du RIFSEEP pour les agents contractuels occupant un poste permanent à temps complet ou non complet :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 9
- Nombre de voix contre : 1

PARTICIPATION A LA RESTAURATION DE LA MAQUETTE DU BARRAGE DU CHAMBON

Monsieur le Maire rappelle le financement participatif lancé pour la restauration de la maquette du barrage du Chambon datant de 1930 donnée au musée de la Romanche par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Isère en 2019.

Il propose que la commune participe à cette restauration via une subvention versée à l'association Richesses Culturelles de l'Oisans, il propose de verser 250€.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'attribution d'une subvention à l'association Richesses Culturelles de l'Oisans pour la restauration de la maquette du barrage du Chambon d'un montant de 250 € :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Tourisme

Le Parc National des Ecrins va éditer une plaquette « Tour du plateau d'Emparis » destinée aux randonneurs. L'avis de la commune est saisi pour valider le bon à tirer, quelques remarques seront faites au PNE.

Monsieur le Maire profite de ce sujet pour informer les élus qu'il a initié la tenue d'une réunion courant mars sur la fréquentation du plateau d'Emparis en y invitant les acteurs institutionnels. L'objectif de cette réunion est de dresser un bilan de la fréquentation 2020 et d'envisager la pratique de la montagne post-covid à l'échelle du plateau d'Emparis.

Isère tourisme et Oisans tourisme prévoient l'installation de panneaux informatifs sur les refuges du territoire, là encore l'avis de la commune est saisi concernant les bons à tirer et des remarques seront formulées. Un débat s'engage sur l'opportunité d'installer de nouveaux panneaux au regard de tous ceux déjà présents aux départs des randonnées.

L'édition de dépliants touristiques et de panneaux informatifs relatifs à la randonnée n'étant pas une compétence communale, il apparaît toutefois opportun de profiter de ce que l'avis de la commune est saisi pour décider de la localisation des panneaux (parking de Singuigneret au départ du chemin de la Petite Vie), de la dépose d'anciens panneaux et d'indiquer le parking nouvellement créé comme départ des randonnées en lieu et place du parking des Sarriers.

Elodie MANGION du SIEPAF a également saisi l'avis de la commune sur la rédaction d'encarts relatifs à Mizoën à insérer dans le dossier de presse 2021 d'Oisans Tourisme. Jean- Marc SAUNIER propose d'y présenter les illuminations nocturnes, réel produit touristique innovant pour l'Oisans. Il propose également d'infléchir la présentation des Clots, pour mettre en avant un site davantage qu'un refuge : une histoire de hameau abandonné et oublié. Jean-Marc SAUNIER propose de rédiger les textes et de les soumettre aux différents interlocuteurs.

Plan de relance

Afin de profiter du plan de relance et notamment du futur Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et la Communauté de Communes de l'Oisans, Monsieur le Maire propose de relancer l'étude sur le devenir de l'ancien presbytère. Une visite du gîte de St Christophe en Oisans est programmée puis suivra une réunion d'idées en interne.

Acquisition foncière

Une famille de propriétaires terriens propose à la commune d'acquérir les parcelles de deux comptes propriétaires. Monsieur le Maire propose d'offrir à cette famille un prix moyen. Les élus étant d'accord, une proposition dans ce sens sera faite à la famille.

Astreinte des agents du service technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la régularisation du régime des astreintes des agents techniques. L'objectif est d'instaurer des astreintes conformes aux exigences du service, soit par agent un week-end par mois du printemps à l'automne et une semaine par mois l'hiver pour le déneigement. Cette régularisation interviendra sans perte de pouvoir d'achat pour les agents, plusieurs solutions sont à l'étude avec le centre de gestion de l'Isère.

Gestion du parc d'engins

Une étude de l'état du parc des engins communaux est en cours et une réflexion doit aboutir rapidement quant au remplacement de certains engins en fin de vie.

SIEPAF

Pour information, la Présidence du SIEPAF doit revenir au Maire de Mizoën d'ici mars 2021.

Séance levée à 22h00

* / * / * / *